Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260209-S01-CC-27-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/02/2026
Mise en ligne : 18/02/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°27/2026
SÉANCE N° 01 DU 09 FÉVRIER 2026

AVENANT À LA CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN DE PORT-BRILLET

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 03 février 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents
Sébastien Destais (à partir de 18 h 14), Christian Lefort (à partir de 18 h 11 et jusqu'à 19 h 46), Anthony Roullier, Gwenaël Poisson, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 13), Damien Richard (jusqu'à 20 h 04), Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu (jusqu'à 20 h 04), Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 31), Nicolas Deulofeu, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Patrice Morin, Antoine Caplan (à partir de 18 h 14), Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier, Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino (à partir de 18 h 30), Marjorie François, Georges Hoyaux, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Henri Renié (à partir de 18 h 30), Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul (à partir de 18 h 22), Vincent D'Agostino (à partir de 18 h 14), Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot (jusqu'à 19 h 42), Anne-Marie Janvier (jusqu'à 19 h 42), Bernard Bourgeais, Sylvie Vielle, Christine Dubois (à partir de 18 h 15), Julien Brocail, Gérard Travers (à partir de 18 h 13), Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 18), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Pierre Besançon, Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré (jusqu'à 20 h 04), Dominique Gallacier (à partir de 18 h 16) et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés
Annette Chesnel, Paul Le Gal-Huaumé, Corinne Segretain.

Étaient représentés
Christian Lefort a donné pouvoir à Gwenaël Poisson (à partir de 19 h 46), Isabelle Fougeray a donné pouvoir à Eric Paris (jusqu'à 18 h 31), Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Ogbi a donné pouvoir à Guillaume Agostino, Christine Droguet a donné pouvoir à Bruno Bertier, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Petron, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Chantal Grandière, Guy Toquet a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Michel Paillard a donné pouvoir à Bernard Bourgeais.

Sylvie Vielle et Jérôme Allaire ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 11 février 2026

N° 027/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 FÉVRIER 2026

AVENANT À LA CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN DE PORT-BRILLET

Rapporteur :Christine Dubois

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2241-1, L.5211-5 et L.5211-17,

Vu la n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.

Vu la convention cadre PVD de la commune de Port-Brillet signée le 24 octobre 2022.

Considérant que le programme « Petites villes de demain »porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), initialement fixé jusqu'au 31 mars 2026, a été prorogé au 31 décembre 2026

Après avis favorable de la commission aménagement, habitat et politique de la ville,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1
Le conseil communautaire approuve la prolongation de la convention PVD jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2
Le conseil communautaire autorise le président à signer un avenant à la convention cadre PVD de la commune de Port-Brillet signée le 24 octobre 2022

Article 3
Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault